



Informations sur le CPro-MF (Choix Professionnels en Médecine de Famille)

Sommaire

- Tous les candidats (DCEU et DHCEU) appliquant à notre programme de médecine de famille, au 1er tour du cycle CaRMS 2022, devront passer un nouveau test de jugement situationnel (TJS) en ligne de 60 minutes, appelé « Choix Professionnels en Médecine de Famille ».
- Cela nous aidera à mieux évaluer chez nos candidats 4 attributs sélectionnés qui sont d'une importance cruciale pour être un médecin de famille : intégrité professionnelle, adaptabilité, compétences de travail en équipe et empathie/compassion
- Le test sera offert aux inscrits à deux périodes différentes :
 - La première période de test sera ouverte de **8h, heure de l'Est le 1^{er} décembre, 2022 à 8h HNE le 15 décembre 2022**. La période d'inscription pour ce test est du **3 octobre 2022 13h (HAE) et ce, jusqu'au 24 novembre 2022, 13h (HNE)**.
 - La deuxième ouverture aura lieu de **15h HNE le 17 janvier 2022 à 15h HNE le 24 janvier 2023**. La période d'inscription pour ce test est du **16 décembre 2022 15h HNE et ce, jusqu'au 9 janvier 2023, 15h (HNE)**.
- **Pour vous inscrire SVP visitez www.fmproc.com**
- **La date limite pour s'inscrire à la deuxième période d'ouverture est ****15h (Heure de l'Est) le 9 janvier 2023****. AUCUNE demande d'inscription tardive ne sera considérée**
- Prenez note que ceci est une date ferme. AUCUNE demande pour compléter le test après cette période ne sera considérée

- Le coût pour la deuxième période d'ouverture du test sera de 65 \$ (canadiens), ce qui est exactement ce qu'il nous en coûte pour rendre ce test disponible. Le paiement sera exigé au moment de votre inscription.
- Si vous avez déjà fait le test lors du cycle de CARMS actuel, il n'est pas permis de faire le test une deuxième fois.
- 13 programmes de résidence en médecine de famille demandent le CProMF pour le cycle 2022 (1er tour), mais vous n'avez besoin de vous inscrire, de payer et de passer le test qu'une seule fois. Les programmes utilisant CProMF sont les universités de Calgary, Alberta, Montréal, Toronto, Ottawa, Colombie-Britannique et Saskatchewan ainsi que les universités Nord de l'Ontario (NOSMU), Queens, Dalhousie, McMaster, Western et Université Memorial de Terre-Neuve
- Le test sera disponible sur une plateforme en ligne sécurisée hébergée par HR Avatar®
- Il y aura une évaluation post-test qui vous prendra 5 minutes à compléter.
- NB- Lorsque vous vous inscrivez à CProMF, vous serez également invités à participer à un **projet de recherche**. Ce projet vise à évaluer et vérifier les possibles désavantages pour tout groupe démographique spécifique de candidats passant le test. **Veillez envisager d'accepter l'utilisation de vos données désidentifiées dans ce projet, car cela aidera à l'évaluation continue de cet outil d'évaluation pour l'équité, la fiabilité et la validité dans le contexte de la médecine de famille canadienne.**

FAQs

1. Pourquoi le programme utilise-t-il ce test ?

Nous reconnaissons l'importance d'évaluer les compétences et les attributs « non liés à l'expertise » dans la sélection des futurs médecins de famille. Jusqu'à présent, cela a été fortement tributaire des lettres de référence et des DREM, qui démontrent peu de preuves comme outils de sélection. Les TJS, comme le CProMF, se sont avérés avoir une bonne fiabilité et validité en ce qui concerne l'évaluation de ces attributs et la prévision des performances futures en cours de formation.

2. Pourquoi le CProMF et non CASPer® ?

Le CProMF a été contextualisé spécifiquement pour la médecine de famille au Canada. Ceci offre des avantages importants par rapport aux outils de sélection existants. Nous avons également développé, mis à l'essai et évalué le test en médecine de famille afin de nous assurer qu'il était clairement en lien avec le fait d'être un résident en MF et d'atténuer, dans la mesure du possible, tout potentiel de désavantager ou d'avantager par ce test un groupe spécifique de candidats, en particulier ceux actuellement sous-représentés en médecine de famille.

3. Quels types de questions sont utilisées dans CProMF et comment sont-elles notées?

Le TJS est conçu pour évaluer quatre attributs, qui ont été identifiés comme étant importants pour un résident en médecine de famille. Ces attributs sont :

- L'intégrité professionnelle
- La collaboration en équipe
- L'adaptabilité
- L'empathie et la compassion

Il existe deux types de formats de questions inclus dans le CProMF ; Évaluation et Classement ; **Évaluation** : il vous sera demandé d'évaluer indépendamment chacune des 4 à 8 options de réponse sur une échelle comprenant 5 choix (par exemple, entre « Très souhaitable » et « Très indésirable »), par ordre de pertinence ou d'importance, pour répondre à la situation.

Vos réponses sont notées en les comparant à une clé de notation établie par un panel d'experts en la matière. Plus vos réponses sont proches de celles de la clé de notation, plus vous obtenez de points.

Classement : On vous demandera de classer les 5 options de réponse présentées par ordre de pertinence ou d'importance par rapport à la situation.

Vos réponses sont notées en les comparant à une clé de notation établie par un panel d'experts en la matière. Plus votre réponse sont proches de celles de la clé de notation, plus vous obtenez de points.

4. Dois-je passer CASPer® et CProMF ?

Les programmes de médecine de famille participants exigent seulement que vous fassiez le CProMF. Cependant, vous devrez peut-être également vous inscrire à CASPer® si vous postulez à un autre programme, en médecine de famille ou autre, qui nécessite CASPer®.

Assurez-vous de lire attentivement les autres descriptions de programmes.

5. Comment CProMF s'assure-t-il qu'aucun groupe spécifique de candidats n'est désavantagé ?

L'élaboration et la modification des scénarios dans CProMF ont inclus la contribution de plusieurs leaders ayant des perspectives, des expériences et des rôles différents. Parmi ces leaders on retrouve : médecins de famille, éducateurs, résidents en MF et étudiants en médecine, médecins de famille en milieu rural et éloigné, diplômés hors Canada États-Unis représentants de la santé autochtone, 2SLGBTQ+, antiracisme, et plus. Cela incluait spécifiquement les groupes sous-représentés en médecine afin de garantir, autant que possible, qu'aucun groupe ne soit désavantagé par le format ou le contenu du test.

6. Qu'advient-il de mon résultat de CProMF?

Votre score, associé uniquement à votre numéro d'identification CaRMS, sera partagé avec les programmes participants environ 2 semaines après la fermeture de la période de disponibilité du test. Les scores ne seront pas partagés en dehors des programmes participants et parce que les scores sont référencés par des numéros d'identification CaRMS, seuls le ou les programmes auxquels vous postulez pourront faire correspondre votre score à votre nom/demande.

7. Comment les programmes utiliseront ils mon score CProMF ?

Chacun des programmes participants décidera individuellement du poids à attribuer au score CProMF dans le cadre de votre score de sélection global.

NB-Les programmes n'utilisent pas votre score pour prendre des décisions concernant l'offre d'entrevue.

8. Est-ce que je reçois mon score CProMF ?

Vous serez directement informés de votre résultat et d'une indication du quartile de votre résultat environ 2 semaines suivant la fermeture de la période de disponibilité du test.

Quand vous recevrez votre résultat, veuillez SVP télécharger le document dans votre compte CaRMS. Les résultats de la première période d'ouverture du test doivent être assignés aux programmes demandant le CProMF avant la date limite de dépôt de documents de CaRMS pour vous assurer que vos dossiers de candidatures soient complets. Les résultats de la deuxième période d'ouverture doivent être téléchargés au plus tard le 7 février 2023 à 23h59 HNE. Les programmes et CaRMS sont avisés que les résultats de la deuxième ouverture du test seront reçus après la date limite de dépôt de CaRMS.

Les programmes n'utiliseront pas vos scores CProMF en 2023 pour prendre des décisions concernant l'offre d'entrevue.

9. De quoi ai-je besoin pour passer CProMF

Vous avez besoin d'un appareil avec un accès en ligne fiable et une caméra activée. L'utilisation d'un téléphone portable pour accéder au test n'est pas recommandée. Vous aurez également besoin de votre numéro d'identification CaRMS et d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement.

10. Comment CProMF s'assure-t-il que c'est moi qui passe le test ?

Il vous sera demandé de prendre une photo de vous-même avant de commencer le test. Le système s'assure alors qu'il détecte le visage sur l'image, puis continue. Le système demande ensuite au candidat de présenter sa pièce d'identité émise par le gouvernement devant la caméra. Encore une fois, le système s'assurera qu'il détecte le visage apparaissant sur la pièce d'identité émise par le gouvernement avant de continuer. Le système doit être en mesure de confirmer que la première photo et la photo d'identité émise par le gouvernement correspondent avant de continuer. Au cours du test, le système sélectionne au hasard une photo saisie parmi les candidats qui passent le

test et la compare à leur photo initiale. Le système surveille également les visages multiples, les nouveaux visages, les regards excessifs vers le bas ou sur le côté, ou toute autre activité suspecte, comme le changement de fenêtres de navigateur, etc. Le test sera arrêté si le système détecte quelque chose de suspect. Tous les détails et conseils concernant la sécurité des examens seront fournis au moment de l'inscription.

11. Comment me préparer au test CProMF ?

Aucune préparation n'est nécessaire pour ce test en dehors de la lecture des instructions et des exemples de questions fournis lors de votre inscription. Le TJS n'évalue pas les connaissances cliniques et il n'est pas nécessaire d'étudier pour le test. Compléter les exemples de questions pour se familiariser avec le style des scénarios et des éléments du TJS est une préparation suffisante.

Ce TJS a été contextualisé pour la médecine de famille, donc accéder à tout TJS générique disponible en ligne, comme moyen de se préparer à ce test, peut être désavantageux.

12. Je vois que l'inscription est coordonnée par Calgary. Que se passe-t-il si je ne postule à aucun des programmes de Calgary ?

Ce n'est pas un problème. L'équipe CProMF travaille sans lien de dépendance avec tous les programmes, y compris Calgary. Il n'y a aucun contact direct avec les programmes, sauf lorsque les scores sont fournis par l'équipe CProMF à tous les programmes participants en fonction des identifiants uniques de CaRMS seulement (voir ci-dessus).

13. Comment puis-je donner mon avis sur CProMF lorsque j'ai terminé le test ?

À la fin de CProMF, il vous sera demandé de remplir une courte évaluation post-test qui ne prendra que 5 minutes de votre temps.

Après le jour du match du 1er tour, les diplômés canadiens en médecine sont également invités à répondre à un sondage annuel anonyme sur l'équité des processus de sélection qu'ils ont expérimenté pour postuler aux programmes de MF. Cela inclut des questions sur les TJS, comme CProMF.

Enfin, bien que cela ne soit pas directement lié au fait de nous donner des commentaires, en acceptant que l'on utilise vos données désidentifiées dans le projet de recherche de validation, vous contribuerez à développer les preuves de l'équité, de la fiabilité et de la validité du test pour le processus de sélection en MF.

14. Le CProMF est-il requis pour le deuxième tour du CARMS.

Non, il n'est pas requis

15. Si j'ai complété le test durant la première ouverture du test, puis-je refaire le test lors de la deuxième ouverture ?

Non, vous êtes autorisé à compléter le test à une seule reprise durant un cycle de CARMS.

16. Que faire si je change d'idée et que je ne désire plus appliquer à un des programmes exigeant le CProMF après m'être inscrit ?

Vous pouvez demander un remboursement des coûts de votre inscription en communication avec le coordinateur du projet CProMF à l'adresse : admin@fmproc.com. La date limite pour une demande de remboursement pour les deux périodes de test est le 24 janvier 2023, 15h HNE.

17. Si j'ai des questions sur CProMF, qui dois-je contacter ?

Veillez contacter la coordonnatrice de projet CProMF à admin@fmproc.com